

Procédure file

Informations de base		
NLE - Procédures non législatives	2017/0033(NLE)	Phase préparatoire au Parlement
Accord de partenariat et de coopération UE/Iraq: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole Voir aussi 2010/0310(NLE) Sujet 6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales 6.30.02 Assistance et coopération financière et technique 6.40.05.06 Relations avec les pays du Proche et Moyen Orient Zone géographique Iraq		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		
	Commission au fond précédente		
	AFET Affaires étrangères		
	AFET Affaires étrangères		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	DEVE Développement		
	INTA Commerce international		
	Commission pour avis précédente		
	DEVE Développement		
DEVE Développement			
INTA Commerce international			
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés			
20/02/2017	Document préparatoire	COM(2017)0082	Résumé

Informations techniques	
Référence de procédure	2017/0033(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement

	Voir aussi 2010/0310(NLE)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 207; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 218-p6a; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 209-p1
Etape de la procédure	Phase préparatoire au Parlement

Portail de documentation

Document annexé à la procédure		COM(2017)0081	20/02/2017	EC	
Document préparatoire		COM(2017)0082	20/02/2017	EC	Résumé

Accord de partenariat et de coopération UE/Iraq: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

OBJECTIF : conclure un protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Iraq, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil adopte l'acte après consultation du Parlement européen mais sans être tenu de suivre l'avis de celui-ci.

CONTEXTE : l'accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Iraq, d'autre part, a été signé le 11 mai 2012. Il est actuellement en cours de ratification.

Le 14 septembre 2012, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec les pays tiers concernés en raison de l'adhésion de la Croatie à l'UE. Les négociations sur le protocole avec l'Iraq ont abouti et le texte a été paraphé le 24 août 2016.

Par le protocole proposé, il est prévu que la Croatie soit intégrée dans l'accord en tant que partie contractante.

Il convient maintenant de conclure le protocole au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

CONTENU : avec la présente proposition, le Conseil est appelé à approuver, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, le protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Iraq, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Par le protocole, la Croatie sera intégrée dans l'accord en tant que partie contractante. Les textes de l'accord et de l'acte final en langue croate font foi dans les mêmes conditions que les autres versions linguistiques de l'accord.